

ENGAGEMENT DE SERVICES POUR L'EMPLOI REDDITION DE COMPTE PUBLIQUE – JUILLET 2014

INTRODUCTION

Au printemps 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est engagé à intervenir rapidement et de façon soutenue auprès des prestataires de l'aide financière de derniers recours concernés par les modifications apportées au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles afin de les appuyer dans leurs démarches d'intégration en emploi. Le Ministère rend publiques les données nationales disponibles en date du 4 juillet 2014 qui rendent compte des résultats des interventions qu'il réalise auprès de ces personnes. Les premières modifications réglementaires étant entrées en vigueur il y a plus d'un an, elles sont maintenant intégrées dans les opérations courantes du Ministère. Les clientèles touchées ayant toutes été jointes, elles sont désormais incluses dans les statistiques générales sur la clientèle des programmes d'assistance sociale publiées mensuellement sur le site Internet du Ministère.

RÉSULTATS DES INTERVENTIONS

Couples avec enfants

Les **8 799 couples** qui recevaient l'allocation mensuelle pour contraintes temporaires en raison de la garde d'un enfant d'âge préscolaire, ont été informés et invités à rencontrer une agente ou un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec. De ce nombre, 1 682 couples ont connu des changements dans leur composition familiale, ce qui fait en sorte qu'ils ne sont plus visés spécifiquement par l'Engagement de services pour l'emploi mais continuent à bénéficier des services d'Emploi-Québec.

- **4 434 couples, soit 62 %, occupent un emploi, sont en démarche vers l'emploi ou bénéficient maintenant d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur situation.**

- 3 963 couples, soit 56 %, occupent un emploi ou sont en mouvement vers l'emploi :

- 3 159 couples, soit 45 %, occupent un emploi¹;
- 804 couples, soit 11 %, participent ou sont en voie de participer à l'une ou l'autre des mesures offertes par Emploi-Québec, c'est-à-dire à des activités de formation, de préparation à l'emploi avec des entreprises d'insertion, d'aide et d'accompagnement social ou de recherche d'emploi encadrée. Parmi ceux-ci, 258 couples, soit près de 4 %, ont choisi de réaliser leurs démarches de façon autonome.

- 471 couples, soit plus de 6 %, bénéficient maintenant d'une allocation adaptée à leur situation, notamment en raison de problèmes de santé.

- **521 couples, soit 8 %, sont en contact avec Emploi-Québec qui traite leur dossier.**

- **Emploi-Québec poursuit le suivi auprès des 2 162 couples qui ont décliné l'offre d'Emploi-Québec, soit 30 %, qui ont été contactés, mais qui ne se sont pas présentés à leur invitation (5 %), qui ont signifié ne pas vouloir d'accompagnement (7 %), qui ont refusé les services (4 %)² ou qui ont mis fin au parcours (14 %).**

Prestataires de 54 ans

Au total, **100 % des 4 400 prestataires** qui ont eu 55 ans entre juillet 2013 et juin 2014 ont été informés et invités à rencontrer une agente ou un agent pour recevoir l'accompagnement d'Emploi-Québec.

- **1 640 prestataires, soit 37 %, occupent un emploi, sont en mouvement vers l'emploi ou bénéficient maintenant d'une allocation pour contraintes à l'emploi adaptée à leur situation.**

- 1 267 prestataires, soit 29 %, occupent un emploi ou sont en mouvement vers l'emploi :

- 953 prestataires, soit 22 %, sont en emploi³;
- 314 prestataires, soit 7 %, participent ou sont en voie de participer à l'une ou l'autre des mesures offertes par Emploi-Québec, c'est-à-dire à des activités de formation, de préparation à l'emploi avec des entreprises d'insertion, d'aide et d'accompagnement social ou de recherche d'emploi encadrée. Parmi ceux-ci, 174 prestataires, soit 4 %, ont choisi de réaliser leurs démarches de façon autonome.

- 373 prestataires, soit 8 %, bénéficient maintenant d'une allocation adaptée à leur situation, notamment en raison de problèmes de santé.

- **661 prestataires, soit 15 %, sont en contact avec Emploi-Québec qui traite leur dossier.**

- **Emploi-Québec poursuit le suivi auprès des 2 099 prestataires, soit 48 %, qui ont été contactés, mais qui ne se sont pas présentés à leur invitation (8 %), qui ont signifié ne pas vouloir d'accompagnement (25 %), qui ont refusé les services⁴ (6 %) ou qui ont mis fin au parcours (9 %).**

1 Ces couples n'ont désormais plus recours à l'aide financière de dernier recours en raison de nouveaux revenus, principalement des revenus de travail ou ils ont obtenu des revenus de travail en complément de la prestation d'aide financière de dernier recours.

2 Les suites données à l'entrevue sont «refus de service ou désaccord» et «fermé par le central».

3 Ces prestataires n'ont désormais plus recours à l'aide financière de dernier recours en raison de nouveaux revenus ou ont des revenus de travail en complément de la prestation d'aide financière de dernier recours.

4 Les suites données à l'entrevue sont «refus de service ou désaccord» et «fermé par le central».